

5. PAIEMENT DES SERVICES – Servipark facturera mensuellement au Client le montant des Services consommés. Le paiement des Services, par l'intermédiaire de la Carte, est effectué par carte de crédit. Le Client autorise Servipark à encaisser le prix des Services par débit de la carte de crédit renseignée par le Client. S'il souhaite mettre fin à cette autorisation, le Client doit en informer Servipark préalablement par courrier recommandé. L'utilisation de la Carte sera suspendue en cas de révocation de l'autorisation ou en cas de refus de paiement par l'organisme de crédit.

Le Client a accès tous les mois à son relevé mensuel sur la partie sécurisée du site www.pcard.be après usage de son mot de passe et son login.

6. DURÉE ET FIN DU CONTRAT – Sans préjudice du paragraphe suivant, le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature et est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut à tout moment y mettre fin en envoyant à l'autre partie un préavis écrit d'un mois par courrier recommandé.

Le Contrat prend fin si le Client n'exécute pas ses engagements contractuels ou fournit des informations inexactes le concernant ou encore en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte, après une mise en demeure adressée par courrier recommandé et qui est restée infructueuse durant 15 jours. Par ailleurs, en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse, Servipark se réserve le droit de suspendre l'utilisation de la Carte avec effet immédiat. Dans ce cas, il en informe le Client par écrit.

7. DROIT DE RÉTRACTATION – Le Client qui a conclu le présent contrat à distance et à des fins privées dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sans frais et sans devoir donner de motif. Ce délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat. La décision de rétractation doit être notifiée à Servipark par une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté, envoyée soit par courrier, soit par fax, soit par e-mail. Le Client peut, s'il le souhaite, utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant **ici**.

Le Client demande expressément à pouvoir bénéficier des Services avant l'expiration du délai de rétractation. A cette fin, le Client accepte que le prélèvement de 0,01 € TTC visé à l'article 3 soit opéré immédiatement. Si le Client se rétracte pendant le délai précité de 14 jours, il accepte de payer les Services pour lesquels il aura utilisé la Carte jusqu'au moment où il informe valablement Servipark de l'exercice de son droit de rétractation. Tout solde éventuel du prélèvement de 0,01 € lui sera restitué.

En cas de rétractation, le Client est tenu de retourner la Carte à Servipark, soit en la déposant au siège social de Servipark, soit en l'envoyant par la poste au siège social de Servipark, les frais de port étant à charge du Client.

8. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS – Le Contrat est régi et interprété conformément au droit belge. Tout litige relatif à sa conclusion, son exécution et/ou son interprétation est de la compétence exclusive des Cours et des Tribunaux de Bruxelles.

La S.A. Servipark (l'exploitant de la PCard+) et la S.A. Interparking (l'exploitant des parkings) m'informeront à propos de leurs produits et de leurs services, conformément à la loi. Je peux m'y opposer en cochant cette case .

J'accepte de recevoir des communications commerciales des partenaires de Servipark et d'Interparking .

Fait à, le, en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Servipark,

Pour le Client,

Annexes :
1. Conditions Générales de Servipark.
2. Conditions Générales d'Interparking et de ses filiales.